Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260917-D066_2026-DE

ARZAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dix-sept Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Septembre 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absente excusée : Géraldine TABART (pouvoir à Yvon RIALLAND).

Secrétaire de séance : Wanig LE NEVÉ

066/2026 Rapport d'activités d'Arc Sud Bretagne - 2025

Selon l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de la Communauté de Communes adresse au maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public à Coopération Intercommunale.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités des services d'Arc Sud Bretagne pour l'année 2025.
Ce rapport est mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.

MAIRIE D'ARZAL
56190